

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel de

créatrice de vêtements / créateur de vêtements*

du xx.xx.xxxx

Projet 06.10.2021

Organe responsable

Communauté d'intérêts Formation professionnelle «créatrice/créateur de vêtements» (IBBG)
Union suisse des métiers de la mode (USMM)

Secrétariat d'examen

(einfügen)

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 But des directives.....	3
1.2 Organe responsable	3
1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur	3
2. Profil de la profession	3
2.1 Domaine d'activité.....	3
2.2 Principales compétences opérationnelles	4
2.3 Exercice de la profession.....	4
2.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature, à la culture	5
3. Admission à l'examen	5
3.1 Expérience professionnelle.....	5
3.2 Équivalences.....	5
3.3 Cours préparatoires	5
3.4 Compensations des inégalités frappant les personnes handicapées	5
4. Examen et évaluation	6
4.1 Généralités.....	6
4.2 Épreuves d'examen / Contenu de l'examen.....	6
4.3 Évaluation	10
4.4 Moyens auxiliaires autorisés.....	11
5. Organisation de l'examen	11
5.1 Publication	11
5.2 Dates et lieux d'examens.....	11
5.3 Inscription.....	12
5.4 Frais d'examen	12
5.5 Assurance	12
5.6 Résultat de l'examen	12
5.7 Procédure de recours auprès du SEFRI.....	12
5.8 Droits d'accès aux fichiers	12
6. Entrée en vigueur et validité	13
7. Annexe	14
7.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	14
7.2 Niveau d'exigences.....	15
7.3 Informations sur le travail de projet (partie d'examen 1)	27

1. Introduction

Conformément au ch. 2.21, let. a, du règlement concernant l'examen professionnel fédéral de créateur de vêtements du **XX.XX.XXX**, la commission d'examen arrête les directives suivantes.

1.1 But des directives

Les présentes directives complètent le règlement concernant l'examen professionnel de créateur de vêtements. Elles doivent permettre aux candidats une préparation minutieuse et ciblée à l'examen. Le cas échéant, la commission d'examen révisera les présentes directives pour les adapter à l'évolution des exigences. Ces directives sont disponibles auprès de l'IBBG (www.ibbg.ch) et de l'USMM (www.smgv-usmm.ch).

1.2 Organe responsable

Les organisations du monde du travail ci-après constituent l'organe responsable:

- Communauté d'intérêts Formation professionnelle «créatrice/créateur de vêtements» (IBBG)
- Union suisse des métiers de la mode (USMM)

Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003
- Règlement concernant l'examen professionnel fédéral de créateur de vêtements du **XX.XX.XXXX** (ci-après dénommé RE)

1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission d'examen, composée d'un nombre égal de représentants de l'IBBG et de l'USMM (cf. ch. 2.1 et 2.2 RE).

Le secrétariat d'examen accomplit les tâches administratives en lien avec l'examen professionnel et fait office d'interlocuteur pour les questions le concernant

Adresse du secrétariat d'examen

(**einfügen**)

2. Profil de la profession

2.1 Domaine d'activité

Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral se spécialisent dans la confection de vêtements individuels sur mesure, en tenant compte des exigences et des besoins liés au vêtement. Ils exercent des activités telles que le conseil, la recherche, l'analyse des tendances, la conception, la visualisation, le calcul, la planification du travail et la confection de vêtements de haute qualité.

Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral travaillent dans des ateliers de couture et des magasins spécialisés dans la confection de vêtements individuels sur mesure, dans des ateliers de confection de théâtre et des ateliers de costumes traditionnels ou de vêtements en fourrure. Il est également possible de travailler dans le commerce et dans l'industrie de l'habillement. Ils exercent une fonction dirigeante ou soutiennent la direction.

2.2 Principales compétences opérationnelles

Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral conçoivent, créent et confectionnent sur mesure des vêtements sophistiqués et de haute qualité, dans les spécialisations suivantes :

- vêtements pour femmes
- vêtements pour hommes
- costumes de théâtre
- costumes traditionnels
- vêtements en fourrure.

Ils

- conseillent les clients ainsi que d'autres donneurs d'ordre ou les responsables des costumes sur les tendances, les possibilités de mise en œuvre des exigences et des spécifications, les particularités de port, les matières, l'entretien, les couleurs et l'effet des vêtements ;
- identifient leurs valeurs écologiques, sociales et sanitaires et répondent aux demandes spéciales des clientes et clients, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes ;
- visualisent leurs idées de vêtements et utilisent des outils de présentation pour communiquer de manière convaincante avec les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes ;
- calculent le coût des matières et de la main-d'œuvre, le coût des pièces de vêtement et préparent les devis ;
- planifient la confection de vêtements individuels et se procurent les matières et les moyens auxiliaires en fonction des critères économiques et écologiques ainsi que des directives de l'entreprise ;
- transforment les matières en vêtements de haute qualité taillés sur mesure ;
- organisent et optimisent les processus opérationnels et mettent en place l'infrastructure nécessaire dans l'atelier de création de vêtements ou l'atelier de confection de théâtre ;
- dirigent le personnel dans l'atelier de création de vêtements ou dans l'atelier de confection de théâtre et, en tant que spécialistes, contribuent activement au développement professionnel de l'équipe ;
- communiquent de manière appropriée avec les clientes et clients, les donneurs d'ordre, les responsables des costumes, les collaborateurs et les fournisseurs ;
- introduisent de manière ciblée et habile des outils de travail modernes dans leur travail pour une planification et une exécution efficace des commandes.

2.3 Exercice de la profession

Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral conçoivent, confectionnent et modifient des vêtements sur mesure selon le modèle et les souhaits individuels des clients, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes.

Ils exécutent la commande du début jusqu'à ce que la pièce individuelle soit finie et veillent à ce que les tâches qui leur sont confiées soient effectuées de façon efficace. En outre, ils se tiennent au courant des derniers développements dans le secteur de l'habillement et se perfectionnent en permanence.

Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral sont des ambassadeurs actifs et compétents des vêtements taillés sur mesure. Des conseils professionnels convaincants et compétents à la clientèle et une exécution de qualité des travaux constituent la base du développement réussi d'un magasin spécialisé dans l'habillement ou d'un atelier de confection de théâtre.

2.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature, à la culture

Grâce à leurs compétences opérationnelles, les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral contribuent de manière décisive à une utilisation durable et économe en ressources des vêtements dans l'intérêt de la société et de la nature. Ils mettent en œuvre à la fois les tendances de la mode individuelle et les vêtements correspondant aux coutumes culturelles.

Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral identifient les valeurs écologiques, sociales et sanitaires de leur clientèle et favorisent une longue durée de vie des vêtements en utilisant des matières de haute qualité et écologiquement acceptables. Ils sont conscients des problèmes du commerce équitable et choisissent également leurs fournisseurs sur la base de critères écologiques. Cette façon de procéder permet de garantir la durabilité tout au long de la chaîne de valeur dans l'industrie de l'habillement.

3. Admission à l'examen

3.1 Expérience professionnelle

Les conditions d'admission sont basées sur les points 3.31 et 3.32 du règlement concernant l'examen professionnel.

N.B.

Une d'expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine de la création des vêtements dont au moins un an dans le domaine de la spécialisation choisie est requise pour être admis à l'examen. Dans le cas d'un emploi à temps partiel inférieur à un taux de 100%, la durée de l'expérience professionnelle requise est prolongée proportionnellement. La commission d'examen décide de l'admission à l'examen.

La date de référence pour la détermination de la durée de l'expérience professionnelle est la date du délai d'inscription à l'examen.

3.2 Équivalences

La commission d'examen décide de la reconnaissance ou du crédit d'autres diplômes et acquis (ch. 2.21 k RE).

Les demandes doivent être adressées par écrit à la commission d'examen et accompagnées de tous les documents requis. La commission d'examen établit une attestation d'équivalence ou notifie son refus dans un délai d'un mois. Cette procédure est soumise à une taxe. Un recours contre la décision de la commission d'examen peut être déposé auprès du SEFRI dans un délai de 30 jours.

3.3 Cours préparatoires

La participation aux cours à titre de préparation à l'examen est recommandée, mais ne constitue pas une condition d'admission à l'examen. Les participants des cours qui les préparent à l'examen fédéral bénéficient d'un soutien financier. Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site web du SEFRI : www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html

Un aperçu des prestataires de cours est disponible sur la liste des cours préparatoires du SEFRI (www.meldeliste.ch).

3.4 Compensations des inégalités pour les personnes handicapées

En cas de limitations et de handicaps, une compensation des inégalités peut être demandée par écrit au plus tard lors de l'inscription à l'examen dans la mesure où elle est justifiée et acceptable. Des informations supplémentaires sur l'égalité des chances figurent dans la [notice du SEFRI «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs»](#) (admin.ch). Dans de tels cas, la commission d'examen les vérifie individuellement et statue dans le sens de l'égalité des chances.

4. Examen et évaluation

4.1 Généralités

L'examen professionnel permet de confirmer que le candidat possède des compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice de la profession de créateur de vêtements. Les informations détaillées concernant les compétences opérationnelles (vue d'ensemble des compétences opérationnelles et niveau d'exigences) figurent dans les tableaux en annexe des présentes directives.

L'examen professionnel est axé sur une pratique professionnelle en constante évolution. L'objectif principal de l'examen consiste non pas à vérifier le niveau des connaissances des candidats, mais à déterminer, sur la base de situations professionnelles proches de la pratique, s'ils sont capables d'appliquer les connaissances acquises, d'analyser des nouvelles situations inédites et d'utiliser leurs compétences professionnelles de manière adaptée. L'aptitude à faire le lien entre les compétences individuelles revêt donc une grande importance.

L'expérience pratique est indispensable pour réussir l'examen. Autrement dit, seuls les candidats bénéficiant d'une vaste pratique professionnelle et de connaissances approfondies dans le domaine de la création des vêtements peuvent satisfaire aux exigences posées

4.2 Épreuves d'examen / Contenu de l'examen

L'examen comprend les épreuves et les durées suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1. Travail de projet vêtements sur mesure		élaboré à l'avance	2
1.1 Confection/artisanat (Revue des jalons)	pratique/oral	2 h	
1.2 Documentation du projet	écrit	élaboré à l'avance	
1.3 Présentation du travail de projet y compris le vêtement fini	oral	15 min.	
1.4 Entretien professionnel	oral	30 min.	
2. Compétences professionnelles appliquées	pratique/écrit	4 resp. 6 h *	1
3. Réalisation de patrons avec la CAO	pratique	4 h	1
4. Gestion d'entreprise	écrit	1.5 h	1
	Total	12 h 15 min. resp. 14 h 15 min.	

* L'épreuve 2 de l'examen «Connaissances professionnelles appliquées» dure 4 heures dans les spécialisations «Vêtements pour hommes» et «Costumes traditionnels», et 6 heures dans les spécialisations «Vêtements pour femmes», «Costumes de théâtre» et «Vêtement en fourrure».

Les différentes parties de l'examen sont décrites ci-dessous. Pour définir les tâches à effectuer dans le cadre des épreuves, les experts s'alignent de manière générale sur les exigences de la pratique professionnelle. Les tâches et les questions de l'examen permettent principalement d'évaluer la capacité à appliquer les connaissances professionnelles dans des situations concrètes tirées de la pratique.

Partie de l'examen 1: Travail de projet vêtements sur mesure

Dans le cadre de l'épreuve 1 de l'examen, un vêtement sur mesure de la spécialisation choisie est conçu et confectionné de manière autonome conformément à la tâche demandée, et une documentation de projet correspondante est préparée. Le processus de fabrication doit être structuré en plusieurs étapes.

Le travail de projet dure 16 semaines. Sur la base de la tâche demandée envoyée avec la convocation à l'examen, le candidat soumet un concept de réalisation 12 semaines avant le début de l'examen. Le concept de réalisation est examiné par des experts, et le candidat reçoit un retour à ce sujet 10 semaines avant le début de l'examen.

Au début du travail de projet, le candidat organise un client ou une personne pour laquelle le vêtement sera réalisé sur mesure.

Les tissus et le matériel sont choisis et organisés par le candidat.

Des informations détaillées sur les différentes étapes du processus et les produits du travail de projet figurent au chapitre 7.3.

Domaines de compétences opérationnelles

Dans cette partie de l'examen, les domaines de compétences opérationnelles suivants sont testés :

- Développement de solutions vestimentaires pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes (DCO A)
- Confection de vêtements sur mesure pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes (DCO B)
- Mise en place de processus opérationnels (DCO D)

Les compétences sont testées selon quatre points d'appréciation (positions):

Position 1.1

Confection/artisanat (revue des jalons) (pratique/oral)

Description

Les compétences artisanales en rapport avec la confection du vêtement sur mesure ainsi que le mode opératoire et la progression sont testées lors d'une revue des jalons de deux heures ayant lieu 3 à 5 semaines avant le début de l'examen. Les étapes de travail spécifiées en fonction de la spécialisation doivent être achevées au moment de la revue des jalons. Selon la spécialisation, l'examen peut se dérouler de manière décentralisée sur le lieu de travail ou de manière centralisée sur le lieu de l'examen.

Après la revue des jalons, le vêtement sur mesure est réalisé de manière autonome avant la présentation du projet.

Évaluation

Critères d'évaluation

- Exactitude technique
- Originalité, créativité
- Exécution artisanale
- Technique de travail
- Construction de patron et mise en œuvre de l'ajustement/ de la fonctionnalité
- Qualité des finitions
- Organisation et gestion du travail
- Rentabilité

<i>Position 1.2</i>	<i>Documentation du projet (par écrit)</i>
Description	<p>La documentation du projet est rédigée pendant 14 semaines selon les spécifications données par la commission d'examen et doit être remise 2 semaines avant le début de l'examen. Les candidats consignent en continu, par écrit et de manière illustrative les étapes les plus importantes de leur projet de confection d'un vêtement sur mesure. Ce faisant, ils apportent la preuve qu'ils sont capables d'exécuter une commande de confection d'un vêtement sur mesure de manière pratique et autonome, ainsi que de développer et de planifier des solutions/concepts.</p> <p>La documentation du projet comprend les contenus suivants : recherche, description du modèle, y compris la justification de la conception, planification du travail et du temps, dessin de mode du modèle (éventuellement avec des propositions alternatives), processus de réalisation des patrons, schéma de coupe et découpe, offre avec devis, réflexion.</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Exécution complète du traitement de la commande– Exactitude technique– Structure et présentation– Visualisation des ébauches, représentation, dessin de mode, dessin technique– Expression écrite– Créativité– Capacité à justifier et à argumenter– Orientation pratique– Autonomie– Capacité de réflexion– Respect des consignes formelles
<i>Position 1.3</i>	<i>Présentation (orale)</i>
Description	<p>Les candidats présentent leur projet (questions, contenu, mode opératoire, résultats, ajustement, patron original) en utilisant les outils appropriés. Le vêtement fini est présenté sur la cliente/le client.</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Exactitude technique– Orientation pratique– Ajustement à la cliente/au client– Capacité à résoudre des problèmes– Capacité à justifier et à argumenter– Technique de présentation (structure du contenu, rhétorique, utilisation des médias)
<i>Position 1.4</i>	<i>Entretien professionnel (oral)</i>
Description	<p>Cette position comprend un entretien professionnel sur le travail de projet. Ce faisant, les candidats s'expriment sur les questions concernant le projet choisi, la procédure et les résultats ainsi que sur d'autres thèmes autour de l'habillement sur mesure (domaines de compétences opérationnelles A, B, D).</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Exactitude technique– Pensée et action interdisciplinaires– Orientation pratique– Capacité à résoudre des problèmes– Capacité à justifier et à argumenter– Capacité de réflexion

Partie de l'examen 2: Compétences professionnelles appliquées (pratique et écrit)

Description Cette épreuve de l'examen comprend des travaux pratiques et écrits sur différents thèmes spécifiques relevant du domaine de l'habillement sur mesure, en fonction de la spécialisation choisie.

Vêtements pour femmes**6.0 h**

Réalisation de l'ensemble des patrons d'un modèle (robes de jour et de cocktail) par moulage, en tenant compte des tendances actuelles de la mode pratique 5.5 h

Thèmes spécifiques à la confection pour femmes en rapport avec le modèle réalisé par moulage écrit 0.5 h

Vêtements pour hommes**4.0 h**

Création de plans de coupe pour les tissus à motifs et/ou pratique 3.0 h

Modification de patrons en fonction des différents types de silhouettes et/ou

Réalisation et modification de patrons pour des solutions détaillées spécifiques de vêtements pour hommes et/ou

Modification de la pièce finie en fonction de la silhouette (par exemple, pli à l'encolure dos, fente au dos qui s'écarte, équilibre entre le devant et le dos)

Thèmes spécifiques à la confection pour hommes : code vestimentaire, étude des tissus, langage technique écrit 1.0 h

Costumes de théâtre**6.0 h**

Moulage et/ou travail sur les vêtements de théâtre : parties, encolures/décolletés, détails, modifications, décorations pratique 4.5 h

Thèmes spécifiques aux costumes de théâtre : histoire des costumes, dramaturgie, conception des rôles, sécurité au travail, terminologie spécifique au théâtre écrit 1.5 h

Costumes traditionnels**4.0 h**

Réalisation de patrons de vêtements traditionnels, modification des patrons en fonction de la silhouette et des particularités. pratique 3.0 h

Thèmes spécifiques aux costumes traditionnels : caractéristiques des costumes cantonaux et régionaux, directives cantonales, études des tissus et des styles, calcul des coûts, entretien, langage technique écrit 1.0 h

Vêtements en fourrure**6.0 h**

Modification de patrons en fonction des caractéristiques de la fourrure et calcul pour l'ajustement des peaux pratique 4.5 h

Thèmes spécifiques aux vêtements en fourrure : étude des matières, production de fourrures et déclaration d'origine des fourrures, langage technique, entretien écrit 1.5 h

Domaines de compétences opérationnelles	Dans cette partie de l'examen, les domaines de compétences opérationnelles suivants sont testés : <ul style="list-style-type: none">– Développement de solutions vestimentaires pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes (DCO A)– Confection de vêtements sur mesure pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes (DCO B)
Évaluation	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">– Exactitude technique– Fonctionnalité– Qualité– Rentabilité

Partie de l'examen 3: Réalisation de patrons avec la CAO (pratique)

Description	Cette épreuve de l'examen comprend les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none">– modifier les patrons de base à l'aide de la CAO selon l'illustration donnée– vérifier les proportions
Domaines de compétences opérationnelles	Dans cette partie de l'examen, les domaines de compétences opérationnelles suivants sont testés : <ul style="list-style-type: none">– Confection de vêtements sur mesure pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes (DCO B)
Évaluation	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">– Exactitude technique– Elaboration de patrons– Proportions selon l'illustration

Partie de l'examen 4: Gestion d'entreprise (écrit)

Description	Cette épreuve de l'examen comprend un examen écrit avec des questions de connaissances à l'aide de mini-cas sur divers thèmes spécialisés liés à la gestion d'entreprise, tels que l'organisation et la direction, la promotion des ventes, les finances et la comptabilité.
Domaines de compétences opérationnelles	Dans cette partie de l'examen, les domaines de compétences opérationnelles suivants sont testés: <ul style="list-style-type: none">– Mise en œuvre des mesures de marketing (DCO C)– Organisation de processus opérationnels (DCO D)
Évaluation	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">– Exactitude de l'exécution– Orientation pratique

Les exigences détaillées relatives au contenu de l'examen sont décrites en annexe.

4.3 Évaluation

Les différentes parties de l'examen sont évaluées conformément au chapitre 6 du règlement concernant l'examen professionnel.

4.4 Moyens auxiliaires autorisés

Les moyens auxiliaires autorisés font l'objet d'instructions précises communiquées aux candidats avec la convocation à l'examen. Tous les moyens auxiliaires qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la convocation ne sont pas autorisés.

Épreuves pratiques

Tous les supports de formation figurant dans la liste actuelle des supports sont autorisés.

Épreuves écrites

Tous les supports de formation figurant dans la liste actuelle des supports sont autorisés.

Épreuves orales

Tout moyen auxiliaire sera fourni par les experts pendant l'examen, y compris la documentation du projet soumise. Le vêtement terminé et les patrons originaux doivent être apportés par le candidat.

5. Organisation de l'examen

5.1 Publication

L'examen professionnel est annoncé publiquement par la commission d'examen au moins six mois avant le début des épreuves sur le site Internet de l'IBBG (www.ibbg.ch) et de l'USMM (www.smgv-usmm.ch).

Le règlement d'examen, les directives ainsi que les formulaires et documents d'inscription à l'examen sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site Internet de l'IBBG (www.ibbg.ch) et de l'USMM (www.smgv-usmm.ch).

L'inscription à l'examen est adressée au secrétariat des examens, lequel se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

5.2 Dates et lieux d'examens

Les dates de l'examen et le délai d'inscription sont également publiés sur le site Internet de l'IBBG (www.ibbg.ch) et de l'USMM (www.smgv-usmm.ch). Les lieux d'examen sont indiqués sur le formulaire d'inscription.

Délais

Les dates suivantes s'appliquent dans le cadre de l'examen:

6 mois avant le début de l'examen	Publication
5 mois avant le début de l'examen	Clôture des inscriptions
4 mois avant le début de l'examen	Notification des décisions d'admission à l'examen et le mandat pour le travail de projet
16 semaines avant le début de l'examen	Début du travail de projet
12 semaines avant le début de l'examen	Soumission du concept de réalisation
10 semaines avant le début de l'examen	Retour d'information sur le concept de réalisation
8 semaines avant le début de l'examen	Date-limite de retrait de l'examen
40 jours avant le début de l'examen	Convocation à l'examen
30 jours avant le début de l'examen	Demande éventuelle de récusation d'expert
3-5 semaines avant le début de l'examen	Confection/artisanat (Contrôle des jalons)
14 jours avant le début de l'examen	Soumission de la documentation du projet
	Début de l'examen

Pour plus de détails sur le travail de projet, voir le chapitre 7.3.

5.3 Inscription

L'inscription doit être transmise au secrétariat des examens dans les délais et par écrit au moyen du formulaire d'inscription officiel, accompagné des documents requis. La procédure et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne sur le site Internet de l'IBBG (www.ibbg.ch) et de l'USMM (www.smgv-usmm.ch). Le secrétariat des examens conserve les inscriptions, annexes comprises. Les retraits doivent être annoncés par écrit au secrétariat des examens, lequel se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

5.4 Frais d'examen

Après avoir reçu confirmation de son admission, le candidat s'acquitte de la taxe d'examen. Les taxes d'examen en vigueur sont publiées sur le site Internet de l'IBBG (www.ibbg.ch) et de l'USMM (www.smgv-usmm.ch). Les personnes répétant l'examen bénéficient d'une réduction calculée en fonction du nombre d'épreuves à répéter.

Frais en cas de retrait de l'examen

Le candidat qui se retire dans les deux mois précédant le début de l'examen (ch. 4.21 RE) ou pour des raisons valables (ch. 4.22 RE) après confirmation de l'admission à l'examen a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés (ch. 3.42 RE).

Les candidats se retirant en dehors des délais sans raison valable ou échouant à l'examen, n'ont pas droit au remboursement du montant payé (ch. 3.43 et 6.42 RE).

5.5 Assurance

Il appartient au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

5.6 Résultat de l'examen

Dans un délai d'un mois après la fin d'examen, la commission d'examen se réunit pour décider de l'attribution définitive des notes. Un représentant du SEFRI est invité à cette réunion. Suite à cette réunion d'attribution des notes, le secrétariat des examens notifie les résultats à l'ensemble des candidats. Le secrétariat des examens commande les brevets au SEFRI et les envoie aux candidats ayant réussi l'examen.

5.7 Procédure de recours auprès du SEFRI

Les décisions de la commission d'examen concernant la non-admission à l'examen ou le refus du brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès du SEFRI dans les 30 jours suivant leur notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral. Une notice d'information sur la procédure de recours est disponible sur le site Internet du SEFRI (www.sefri.admin.ch).

5.8 Droits d'accès aux fichiers

La demande d'accès aux dossiers doit être soumise à la commission d'examen. Les candidats peuvent être représentés lors de l'inspection ou se présenter à l'inspection avec le représentant légal. La commission d'examen peut leur demander de s'identifier au moyen d'une procuration écrite. Le droit d'inspection existe pendant la période de réclamation ainsi que lors d'une procédure de réclamation est en cours. Les candidats qui ont réussi un examen n'ont généralement pas le droit de consulter les dossiers, sauf s'il existe un intérêt digne de protection. La fiche d'information correspondante peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI (www.sbf.admin.ch).

6. Entrée en vigueur et validité

Les présentes directives ont été arrêtées par la commission d'examen le (date).

Au nom de la commission d'examen:

NN
Président de la commission d'examen

NN
Membre de la commission d'examen

7. Annexe

7.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Le profil de la profession (basé sur les compétences, voir ch. 1.2 RE), l'aperçu des compétences (basé sur l'analyse des activités professionnelles) et le niveau d'exigence (description des domaines de compétences, y compris les critères de performance) forment le profil de qualification.

	Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles						
		1	2	3	4	5	6	7
A	Développement de solutions de vêtements pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes	A1 Analyser les besoins des clientes et clients, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes	A2 Rechercher des tendances et des informations sur la conception de vêtements	A3 Développer ses propres idées pour la conception de vêtements	A4 Développer et visualiser des solutions de vêtements pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes	A5 Présenter les solutions vestimentaires aux clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes	A6 Calculer les coûts des matières et de la main-d'œuvre pour la création des vêtements	A7 Établir des devis pour des vêtements
B	Confection de vêtements sur mesure pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes <i>Spécialisations:</i> - Vêtements pour femmes - Vêtements pour hommes - Costumes de théâtre - Costumes traditionnels	B1 Planifier et préparer la confection de vêtements	B2 Appliquer différentes méthodes telles que le modélisme ou le moulage, en tenant compte des dernières technologies pour obtenir des patrons	B3 Vérifier l'ajustement du vêtement et faire des modifications	B4 Confectionner des vêtements personnalisés de haute qualité, sur mesure, pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes	B5 Vérifier en permanence les exigences en matière de qualité de la clientèle, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes	B6 Livrer les vêtements et facturer les commandes	B7 Clôturer des commandes et évaluer leur rentabilité
C	Mise en œuvre de mesures de marketing	C1 Mettre en œuvre des mesures de marketing pour la conception de vêtements	C2 Entretenir et approfondir les relations avec la clientèle dans le domaine des prestations de services	C3 Traiter les retours d'information sur les vêtements confectionnés, reçus des clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes				
D	Organisation de processus opérationnels	D1 Instruire et soutenir les employés de l'atelier de confection	D2 Communiquer oralement et par écrit avec le personnel, les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes, les fournisseurs, etc.	D3 Organiser et superviser l'achat, le stockage et l'élimination des marchandises et des vêtements	D4 Concevoir et optimiser l'infrastructure et les processus de travail dans l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre	D5 Appliquer les lois et réglementations pertinentes pour le secteur dans l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre	D6 Etablir et respecter les budgets liés aux projets	D7 Soutenir la comptabilité financière de l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre

7.2 Niveau d'exigence

A. Développement de solutions de vêtements pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Lors de consultations avec des clients individuels, des groupes, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes de productions théâtrales ou cinématographiques, les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral (CV) consignent les conditions-cadres en matière de conception, de temps et de finances, ainsi que les exigences particulières.</p> <p>A partir de là, les CV développent des solutions vestimentaires, durables et en fonction des souhaits du client, qu'ils conçoivent à l'aide de mood boards, d'esquisses et de supports de visualisation numériques.</p> <p>Les CV présentent les solutions vestimentaires qu'ils ont développées et expliquent les considérations de base et l'effet de la proposition conçue. Ils expliquent en détail les propriétés, les avantages, l'entretien et le nettoyage des matières et des produits et tiennent également compte des aspects écologiques.</p>	<p>Contexte</p> <p>Lors de la consultation, les idées du client et les conditions-cadres sont d'abord documentées (par exemple, orientation en termes de mode, conception scénique, dramaturgie, matières, couleurs, type d'utilisation, type d'occasion, budget).</p> <p>Les CV prennent en compte les mensurations individuelles de la cliente ou du client et d'autres informations liées à la commande pour la confection de vêtements sur mesure.</p> <p>Lors de l'élaboration de la proposition, ils prennent également en considération les tendances générales, l'évolution des matières, de la mode et du design.</p> <p>Dans les variantes, ils intègrent les propriétés et les effets des couleurs, des matières, des textures, des coupes et des styles.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV ont une prestance professionnelle, une compréhension rapide des choses et de solides compétences en matière de communication. Ils sont créatifs, attentifs et orientés vers les solutions.</p>
---	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>A1 Analyser les besoins des clientes et clients, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et préparer les entretiens de vente conformément aux directives de l'entreprise et les mener jusqu'à la conclusion de la vente - Rendre sa propre prestance convaincante et adaptée à la situation - Analyser les besoins des clients et consigner les conditions-cadres relatives à la conception, aux délais et aux finances ainsi que les besoins particuliers des clients, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes (par exemple, orientation en termes de mode, conception scénique, dramaturgie, matières, couleurs, type d'utilisation, type d'occasion, budget) - Documenter les aspects spécifiques de la posture et de la silhouette - Conseiller les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes sur la forme, le style et le code vestimentaire, ainsi que sur la qualité durable des produits et le design intemporel - Conseiller les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes sur les tendances, les possibilités de mise en œuvre des exigences et des spécifications, les particularités de port, les matières, l'entretien, les couleurs et l'effet des vêtements - S'enquérir des valeurs écologiques, sociales et sanitaires des clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes - Mener les entretiens de vente à la conclusion d'une vente en recourant à des techniques d'argumentation habiles - Enregistrer et documenter les informations nécessaires au conseil aux clients et au traitement des commandes
<p>A2 Rechercher des tendances et des informations sur la conception de vêtements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une méthode structurée pour rechercher des informations sur la commande du client et, en ce faisant, respecter les droits d'auteur - Examiner les tendances et les évolutions des matières, de la mode et du design - Reconnaître et observer les tendances et en tirer des conclusions appropriées pour la conception de vêtements orientés vers le client
<p>A3 Développer ses propres idées pour la conception de vêtements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capturer les émotions souhaitées, le groupe cible, l'esthétique voulue, l'effet, l'inspiration, les couleurs, les matières, les vêtements, les accessoires en utilisant différentes méthodes et techniques de conception - Intégrer les propriétés et l'effet des couleurs, des matières, des textures, des coupes et des styles - Analyser les effets, les propriétés, le tomber et les possibilités d'application des matières, faire des essais et mettre en application
<p>A4 Développer et visualiser des solutions de vêtements pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Illustrer les solutions par des dessins et des croquis de conception ainsi que par des modèles, des détails en papier, en cretonne ou autres matériaux - Expliquer le raisonnement de base et l'effet de la proposition de conception et répondre aux objections d'une manière constructive et orientée vers la solution
<p>A5 Présenter les solutions vestimentaires aux clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les vêtements à l'aide de mood boards, de modèles, de croquis, de figurines, d'images et de supports de visualisation numériques de manière efficace pour favoriser la vente

Compétences opérationnelles	Critères de performance
A6 Calculer les coûts des matières et de la main-d'œuvre pour créer des vêtements	<ul style="list-style-type: none">- Calculer les coûts des matières et de la main-d'œuvre nécessaires à la confection de vêtements- Calculer le prix des vêtements
A7 Calculer les coûts des matières et de la main-d'œuvre et préparer les devis	<ul style="list-style-type: none">- Etablir des devis pour les clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes- Vérifier le respect des impératifs budgétaires- Vérifier la viabilité économique de la commande dans le cadre des directives de l'entreprise

B. Confection de vêtements sur mesure pour des clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Une fois la vente conclue, les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral (CV) traitent la commande et planifient son exécution. Tout d'abord, ils envoient au client/à la cliente la confirmation de la commande avec tous les détails, commandent les matières et les accessoires auprès des fournisseurs et contrôlent leurs livraisons et leur qualité.</p> <p>Les CV appliquent différentes méthodes pour obtenir des patrons, en tenant compte des mensurations du client. Ils procèdent à des ajustements et apportent les modifications nécessaires au patron et au vêtement de manière professionnelle.</p> <p>Conformément à leur spécialisation professionnelle, les CV confectionnent des vêtements sur mesure de haute qualité pour les clientes et clients, les donneurs d'ordre et les responsables des costumes. Ils s'enquêtent des exigences en matière de qualité de la clientèle pour les vêtements et s'y conforment.</p> <p>Lors de la réalisation de projets complexes de conception de vêtements, ils supervisent les étapes de travail et coordonnent les spécialistes. Ce faisant, ils représentent les intérêts de la clientèle et veillent à la bonne exécution de la commande.</p>	<p>Contexte</p> <p>Les CV prennent en compte les délais de commande du matériel, les dates convenues pour l'essayage ainsi que les dates de livraison des pièces de vêtement.</p> <p>Les CV sont en mesure d'évaluer la quantité de travail et le budget disponible pour l'exécution de la commande.</p> <p>Les CV tiennent compte des spécifications techniques et des exigences de qualité spécifiques du vêtement en question.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV se distinguent par des méthodes de travail précises et efficaces. Ils sont également capables de réfléchir sur leur propre activité et de l'améliorer en permanence.</p>
---	--

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>B1 Planifier et préparer la confection de vêtements et sélectionner les matières appropriées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre et traiter les commandes - Etablir un plan de travail en tenant compte de la rentabilité et des délais - Coordonner les commandes avec les donneurs d'ordre et responsables des costumes - Choisir des matériaux durables appropriés en fonction de critères écologiques (recyclés, recyclables, biologiques, durables), éthiques et sociaux - Déterminer les besoins en matières, s'approvisionner en matières et contrôler leur qualité - Utiliser des outils modernes de manière ciblée et compétente pour une planification et un traitement efficaces des commandes
<p>B2 Appliquer diverses méthodes telles que le modélisme ou le moulage, en tenant compte des dernières technologies pour obtenir des patrons, et calculer la quantité de matières requise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des patrons avec des méthodes de modélisme manuelles et à l'aide d'un logiciel de modélisme CAO - Réaliser des patrons par moulage (spécialisation: vêtements pour femmes/costumes de théâtre) - Reprendre les mensurations des clients - Attribuer des corrections d'ajustement en fonction du type de la silhouette et les appliquer lors de l'élaboration du patron - Tenir compte de l'anatomie et de la liberté de mouvement dans les vêtements sur mesure - Utiliser de manière ciblée les connaissances sur la fonctionnalité des coupes et des matières - Adapter des modèles complexes aux silhouettes individuelles - Calculer la quantité en matières requise
<p>B3 Vérifier l'ajustement sur le modèle et faire des corrections</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'ajustement, marquer et documenter les corrections nécessaires avec des mesures appropriées - Effectuer des corrections de manière professionnelle sur le patron et sur le vêtement - Identifier et évaluer les aspects techniques et choisir des moyens efficaces pour mettre en œuvre la retouche
<p>B4 Confectionner des vêtements personnalisés de haute qualité, sur mesure, pour les clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confectionner des vêtements individuels de haute qualité, sur mesure, en fonction des souhaits des clients ou à partir de ses propres créations - Appliquer les directives spécifiques, les méthodes et techniques de finition et tenir compte de leurs particularités

Compétences opérationnelles	Critères de performance
Spécialisations	
<i>Vêtements pour femmes</i>	<p>Mettre en œuvre les modèles, les techniques de finition et les exigences spécifiques en matière de confection de vêtements pour femmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confectionner des vêtements de jour tels que blazer, manteau, veste, tailleur, modèle en cuir, modèle en tissu double face - Confectionner des vêtements de fête tels que bustiers, corsages, flous, etc. - Appliquer des techniques de finition spécifiques telles que le drapé et la dentelle - Travailler les matières nobles comme par exemple la dentelle, la broderie, le cuir et le velours - Travailler des matières innovantes - Effectuer un essayage spécifique et ajuster le vêtement en conséquence
<i>Vêtements pour hommes</i>	<p>Mettre en œuvre les modèles, les techniques de finition et les exigences spécifiques en matière de confection de vêtements pour hommes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confectionner un veston, un smoking, une jaquette (Cutaway), un pantalon, un gilet, un manteau, une cravate/un nœud papillon, un cummerbund - Appliquer des techniques de finition spécifiques: mise en forme, repassage, piquage, couture à la main, pièces amovibles - Effectuer un essayage spécifique et ajuster le vêtement en conséquence
<i>Costumes de théâtre</i>	<p>Mettre en œuvre les modèles, les techniques de finition et les exigences spécifiques en matière de confection de costumes de théâtre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des finitions permettant des modifications; coudre ou ajuster des corsets ou des coupes historiques - Coudre des brides de suspension et des attaches (changement rapide de costume) - Utiliser des sous-structures, des wattons, des volumes, manipuler des corps - Traiter les tissus à teindre - Maîtriser les finitions de surface, la broderie, la peinture, la dissimulation, la finition, la teinture et «faire ressembler à de l'ancien» - Fabriquer des pièces comme par exemple des armures ou des harnais - Travailler des matières spéciales comme le cuir et les métaux - Effectuer un essayage spécifique et ajuster le vêtement en conséquence
<i>Costumes traditionnels</i>	<p>Mettre en œuvre les modèles, les techniques de finition et les exigences spécifiques en matière de confection de costumes traditionnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des réglementations cantonales relatives aux costumes traditionnels - Confectionner des corsets - Confectionner des costumes traditionnels de sorte que des modifications ultérieures soient possibles - Fabrication de triplures et de renforts - Informer les clientes et clients sur l'entretien des costumes et l'élimination des taches

Compétences opérationnelles	Critères de performance
	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des techniques de finition spécifiques telles que le tressage de filets, la dentelle aux fuseaux, la frivolité, le travail au crochet au fil fin, l'ajourage - Utiliser des techniques de broderie telles que la peinture à l'aiguille, la broderie de perles, la broderie au point de croix - Effectuer un essayage spécifique et ajuster le vêtement en conséquence
<i>Vêtements en fourrure</i>	<p>Mettre en œuvre les modèles, les techniques de finition et les exigences spécifiques en matière de confection de vêtements en fourrure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler les fourrures en respectant les consignes de la commande et les matières ; utiliser les techniques comme l'allonge, l'élargissement, le galbé, l'affaissement, le galonnage, la découpe, la mise en place - Ajuster, assembler et façonner les peaux et les structures de fourrure en fonction du modèle - Faire des finitions à l'intérieur des pièces comme la pose du ruban, le piquage, le renforcement, l'assemblage, les poches, les fermetures, la doublure - Travailler et confectionner les accessoires comme le col, le bord de capuche, les poches, les mitaines, le manchon, le bandeau, le bonnet, le chapeau de manière économique et en fonction du modèle et de la fourrure - Déclarer la production et l'origine des fourrures (obligation de déclaration et conseils aux clients) - Effectuer un essayage spécifique et ajuster le vêtement en conséquence
B5 Vérifier en permanence les exigences en matière de qualité pour les vêtements de la clientèle, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier, respecter et documenter les exigences de qualité en vigueur dans le secteur - Mettre en œuvre des mesures d'assurance qualité - Obtenir et évaluer les commentaires des clients conformément aux directives de l'entreprise dans le cadre du contrôle qualité et en déduire les mesures appropriées
B6 Livrer les vêtements et facturer les commandes	<ul style="list-style-type: none"> - Livrer les pièces de vêtement conformément aux directives de l'entreprise - Donner à la clientèle des instructions pour l'entretien des vêtements - Expliquer comment procéder pour faire réparer les vêtements (pièces de remplacement fournies, garantie, service de réparation) - Créer des factures et des reçus
B7 Clôturer des commandes et évaluer leur rentabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des post-calculs pour la création du vêtement sur mesure - Passer en revue et évaluer tout le processus d'exécution de la commande et en déduire les mesures appropriées - Clôturer le dossier de commande selon les directives de l'entreprise - Vérifier le respect des impératifs budgétaires - Vérifier la viabilité économique de la commande dans le cadre des directives de l'entreprise

C. Mise en œuvre de mesures de marketing

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral (CV) planifient des mesures de marketing dans leur domaine et les mettent en œuvre en utilisant divers moyens de communication et les nouveaux médias.</p> <p>Dans l'atelier, les CV conçoivent les espaces de présentation de manière convaincante et propice à la vente, en tenant compte des directives de l'entreprise. La réalisation des objectifs budgétaires est contrôlée périodiquement, et l'impact des mesures de marketing prises est examiné.</p>	<p>Contexte</p> <p>La philosophie et les valeurs de l'entreprise sont prises en compte et suivies lors des échanges avec les clientes, les clients et les employés.</p> <p>Lors de la mise en œuvre des mesures de marketing, les spécifications relatives à l'image de marque de l'entreprise sont respectées.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV abordent leur clientèle dans une optique commerciale et font preuve de considération, de compréhension, d'empathie et de délicatesse.</p>
--	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
C1 Mettre en œuvre des mesures de marketing pour la conception de vêtements	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les supérieurs hiérarchiques dans la mise en œuvre du concept de marketing et utiliser les outils de marketing appropriés - Concevoir et mettre en œuvre la présentation des produits destinés à la promotion des ventes sur les espaces de présentation de l'entreprise, conformément à l'image de marque de l'entreprise - Evaluer l'impact des mesures de marketing prises - Utiliser les outils de communication et les nouveaux médias (y compris les médias sociaux et l'Internet) de manière appropriée et reconnaître leurs avantages et les risques qu'ils présentent - Appliquer les règles de base de l'accroche narrative - Contrôler la réalisation des objectifs budgétaires
C2 Entretenir et approfondir les relations avec la clientèle dans le domaine des prestations de services	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et approfondir des contacts fructueux à long terme avec les clientes et clients - Favoriser la fidélité et la satisfaction des clients en fournissant des services de qualité - Tenir et mettre à jour le fichier clients - Gagner de nouveaux clientes et clients - Conseiller et accompagner des clientes et clients de différents segments
C3 Traiter les retours d'information sur les vêtements confectionnés, reçus des clientes et clients, donneurs d'ordre et responsables des costumes	<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir, traiter et évaluer le retour d'information des clientes et clients, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes en rapport avec les vêtements et en déduire des mesures appropriées - Recevoir et traiter de manière professionnelle les réclamations et remarques reçues de la part des clientes et clientes, des donneurs d'ordre et des responsables des costumes concernant les vêtements

D. Organisation de processus opérationnels

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Afin de pouvoir exécuter les commandes de conception de vêtements de manière rentable et économe en ressources, une bonne organisation et une mise en œuvre efficace des processus opérationnels sont nécessaires.</p> <p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un brevet fédéral (CV) planifient et organisent un approvisionnement en matières, une production, une livraison et une élimination durables des marchandises et vêtements.</p> <p>Ils utilisent efficacement l'infrastructure de l'atelier de couture ou de l'atelier de confection de théâtre, appliquent des méthodes de travail économes en ressources et sont responsables du maintien de la qualité des vêtements et des services.</p> <p>Lorsqu'ils assument le rôle d'un cadre dirigeant, ils dirigent et soutiennent les employés en faisant preuve de respect et contribuent activement au développement de l'équipe.</p>	<p>Contexte</p> <p>L'organisation structurelle et fonctionnelle de l'entreprise constitue le cadre pour la définition et la mise en œuvre des processus opérationnels.</p> <p>Grâce à l'utilisation judicieuse de solutions informatiques et de CAO modernes, les processus opérationnels peuvent être soutenus, mis en œuvre et contrôlés de façon efficace. Cela permet aux CV de garder à tout moment une vue d'ensemble des commandes et des projets en cours, de les mettre en œuvre de manière efficace et économe en ressources et de les documenter de façon appropriée.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Grâce à leur ouverture d'esprit, les CV suivent les nouveaux développements et recourent à diverses sources pour se perfectionner.</p> <p>Les CV sont conscients de leurs responsabilités et agissent de façon prudente. Ils s'expriment de manière appropriée, différenciée et dans un langage technique adapté.</p>
---	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
D1 Instruire, diriger et soutenir les employés	<ul style="list-style-type: none"> - Assigner des tâches de travail et contrôler, évaluer et documenter la performance professionnelle - Déléguer, coordonner et superviser judicieusement les missions - Accompagner et diriger les employés et les équipes avec respect et d'une manière orientée vers les objectifs et les solutions - Former et soutenir les employés - Constituer les équipes par projet en fonction des compétences de chaque employé et les diriger - Contribuer activement, en tant que spécialiste, au développement de l'équipe - Donner aux employés des retours constructifs sur leurs performances professionnelles - Préparer, mener et documenter les entretiens avec les employés
D2 Communiquer oralement et par écrit avec le personnel, les clients/clientes, les donneurs d'ordre/responsables des costumes, les fournisseurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les principes de communication en fonction de la situation - Formuler de manière professionnelle la correspondance avec les clients/clientes, les donneurs d'ordre, les responsables des costumes, les fournisseurs, etc. - Communiquer oralement, de manière appropriée et ciblée avec les supérieurs, les employés, les clients et les organismes externes - Effectuer et documenter les communications par e-mail, lettre, téléphone, des systèmes d'audioconférence et de vidéoconférence ainsi que d'autres moyens de communication conformément aux directives de l'entreprise - Rédiger des procès-verbaux des réunions et des entretiens - Etablir, maintenir et développer un réseau de services spécialisés - Impliquer et coordonner les spécialistes concernés en temps utile - Connaître et utiliser les termes techniques
D3 Organiser et superviser l'achat, le stockage et l'élimination des marchandises et des vêtements	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et gérer l'entrepôt et la réserve - Créer un inventaire - Rechercher des sources appropriées pour l'achat et l'élimination des matières et des vêtements - Lors de la sélection des fournisseurs, tenir également compte des critères écologiques, éthiques et sociaux (par exemple, commerce équitable, labels/labels de qualité pour la production et le commerce de fourrures et du cuir). - Planifier, exécuter et documenter les commandes et les achats de marchandises de manière économique et écologique - Vérifier que les livraisons sont complètes et contrôler la qualité des marchandises; adresser des réclamations le cas échéant - Gérer les déchets et les matières recyclables de manière professionnelle et écologique (éviter, réduire, réutiliser, recycler et éliminer)

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>D4 Concevoir et optimiser l'infrastructure et les processus de travail dans l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et mettre à disposition des infrastructures et des machines pour la confection de vêtements - Concevoir et optimiser les processus de travail dans l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre selon les directives de l'entreprise - Utiliser des calendriers pour coordonner les commandes et les projets - Utiliser des outils de travail modernes et des applications informatiques pour planifier, organiser, traiter, contrôler et documenter efficacement les commandes et les projets - Utiliser des programmes de CAO et d'autres technologies numériques pour concevoir et créer des vêtements - Améliorer l'efficacité et l'efficience des processus opérationnels, en tenant compte de la coopération avec d'autres secteurs - Améliorer les techniques de travail sur la base de ses propres découvertes ainsi que de nouvelles méthodes et de nouveaux outils - Utiliser des outils et des méthodes de travail économes en ressources et en énergie
<p>D5 Respecter les règlements, lois et réglementations pertinentes pour le secteur dans l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les réglementations en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement et surveiller leur application - Connaître, respecter et appliquer les principes du droit du travail et des contrats - Tenir compte des exigences opérationnelles et légales en matière de protection et de sécurité des données
<p>D6 Etablir et respecter les budgets liés aux projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les budgets de projet en fonction des directives de l'entreprise et les contrôler périodiquement au fur et à mesure de l'avancement du projet - Initier les mesures nécessaires en cas de déviations identifiées par rapport au budget du projet
<p>D7 Soutenir la comptabilité financière de l'atelier de couture ou l'atelier de confection de théâtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier et comptabiliser les factures des débiteurs et des créanciers - Vérifier et comptabiliser les notes de frais

7.3 Informations sur le travail de projet (partie d'examen 1)

7.3.1 Procédure et calendrier

Date / Durée	Activités	Responsable
16 semaines avant le début de l'examen	Début du travail de projet conformément à la tâche demandée par la commission d'examen	Candidat
	Création du concept de réalisation ¹ (y compris les étapes de travail qui doivent être réalisées dans le cadre de l'examen pratique ainsi que les outils et le calendrier)	Candidat
12 semaines avant le début de l'examen	Soumission du concept de réalisation au secrétariat des examens	Candidat
10 semaines avant le début de l'examen	Retour d'information écrit sur le concept de réalisation	Experts
	Création de la documentation du projet et du vêtement	Candidat
3 à 4 semaines avant le début de l'examen	Fabrication/artisanat (revue des jalons) (position 1.1)	Candidat Expert Superviseur
2 semaines avant le début de l'examen	Soumission de la documentation du projet au secrétariat des examens (position 1.2)	Candidat
	Evaluation de la documentation du projet Préparation de l'examen oral par les experts	Experts
Début de l'examen	Examen oral (45 minutes) Présentation (position 1.3) – 15 minutes pour la présentation du projet Entretien professionnel (position 1.4) – 30 minutes pour l'entretien professionnel sur le projet	Candidat Experts
	Evaluation de - travaux pratiques - documentation du projet - présentation - entretien professionnel	Experts

¹ Le concept de réalisation en lui-même n'est pas évalué, mais il est indispensable à la planification de la position 1.1 de l'examen et constitue une occasion pour le candidat de recevoir un retour qualifié sur le concept de réalisation.

7.3.2 Choix du vêtement pour le projet

Dans le cadre du travail sur le projet, le candidat doit témoigner de ses compétences dans le domaine de la conception de vêtements.

Le candidat choisit lui-même le vêtement pour son projet sur la base de la tâche demandée et des conditions-cadres données pour ce projet. Il doit s'agir d'une commande de client issue de son propre environnement professionnel, qui comprend des connaissances pratiques de base et spécialisées en matière de conception de vêtements. L'accent est mis sur le transfert de ce qui a été appris dans la pratique et la présentation des résultats.

Le candidat choisit le vêtement pour le projet de travail selon les critères suivants:

- a. le vêtement correspond à la spécialisation choisie;
- b. le vêtement est conçu pour une cliente/un client ou un donneur d'ordre;
- c. le vêtement doit être conçu, créé, planifié et réalisé de manière autonome.

7.3.3 Concept de réalisation

7.3.3.1 Création du concept de réalisation

Le concept décrit, sous forme d'esquisse, le contenu, le volume et le mode opératoire du travail de projet prévu. L'objectif est de donner aux experts un aperçu du vêtement qui sera réalisé dans le cadre du projet et de la manière dont le candidat va procéder.

Le concept de réalisation est décrit sur un maximum de 4 pages A4 et traite les points suivants:

- description du vêtement
- objectif et utilisation du vêtement
- choix des matières
- étapes et calendrier de travail
- appareils et outils
- calculs relatifs au vêtement
- commentaires

Le concept de réalisation doit être élaboré conformément aux spécifications de la commission d'examen. Le concept de réalisation ne fait pas partie du projet de travail évalué.

7.3.3.2 Soumission du concept de réalisation

Le candidat envoie le concept de réalisation sous forme de fichier PDF au secrétariat des examens au plus tard à la date limite de soumission indiquée. Aucun concept de réalisation ne sera accepté après cette date.

7.3.3.3 Evaluation et retour d'information sur le concept de réalisation

Les experts fournissent une seule fois un retour d'information sur le concept soumis. Le retour d'information des experts doit être pris en compte dans le travail du projet.

Le retour d'information sur le concept de réalisation est donné 10 semaines avant le début de l'examen et est communiqué aux candidats par écrit, via un e-mail. Ensuite, les candidats disposent de 10 jours ouvrables maximum pour soumettre au secrétariat des examens, par e-mail, des questions liées à la compréhension du retour d'information. La réponse sera également envoyée par e-mail.

7.3.4 Spécifications relatives à la documentation du projet

Ce chapitre couvre les points les plus importants concernant le contenu et la présentation de la documentation écrite du projet.

- L'ordre des différents chapitres et la numérotation de la table des matières doivent être respectés comme indiqué.
- La documentation du projet doit comprendre entre 15 et 20 pages et être au format A4 (sans annexe).

7.3.4.1 Contenu et structure

Page de couverture

- Titre du projet de travail
- Examen professionnel de créatrice de vêtements / créateur de vêtements
- Spécialisation choisie
- Nom et adresse du candidat (y compris e-mail et n° de téléphone)
- Date et date de soumission
- Eventuellement un graphique ou une image

Avant-propos et portrait de l'auteur

L'avant-propos doit résumer le contenu de la documentation du projet et les principaux résultats sur une page maximum. Il peut également contenir des informations personnelles comme par exemple des remerciements.

Le portrait de l'auteur a pour objectif d'informer le lecteur sur le parcours de l'auteure/auteur. Il permet au lecteur de reconnaître plus vite les éventuelles intentions de l'auteure/auteur.

Table des matières

La table des matières présente la structure de la documentation du projet et reflète sa structure logique. Il est important de donner des noms significatifs aux chapitres et sous-chapitres et de produire une présentation claire.

La table des matières contient:

- tous les chapitres et sous-chapitres avec les numéros de page correspondants
- les intitulés des documents en annexe

Contenu de la documentation du projet

La documentation du projet comprend au moins les contenus suivants:

- description de la commande et du vêtement à créer
- croquis du vêtement (visualisation/dessin de mode)
- description du modèle, y compris le dessin technique, justification de l'ébauche
- calcul de la commande (matériel, temps, coûts), offre avec devis
- description du mode opératoire pour exécuter la commande (planification du travail et du temps)
- techniques de travail utilisées
- rapport de travail
- résultats et constats
- déclaration d'avoir effectué le projet en toute autonomie
- annexe avec références

A la fin de la lecture, la documentation du projet doit former chez le lecteur une idée précise du projet. Afin d'éviter que les chapitres et les sections ne s'enchaînent sans être en rapport les uns avec les autres, les réflexions formulées dans les chapitres individuels doivent rendre la structure et le contexte visible. Des réflexions et explications dans les différentes sections donnent à l'ouvrage la touche personnelle souhaitée.

Déclaration de travail autonome

Confirmation par les participants que l'ensemble du projet a été rédigé de manière autonome; les contenus tiers doivent être signalés comme tels.

1. Je confirme avoir rédigé ce projet de manière autonome, avoir signalé et dûment cité les idées de tierces personnes et avoir indiqué les sources correspondantes.
2. J'ai conscience que je peux être exclu(e) de l'examen s'il est prouvé que l'attestation faite au ch. 1 au sens du ch.4.32 du règlement des examens pour l'examen professionnel «Créatrice de vêtements / créateur de vêtements titulaire d'un brevet fédéral» est fautive. Dans ce cas l'examen est considéré comme échoué.

Lieu / date / signature numérique du candidat

Si la déclaration de travail autonome est manquante ou n'a pas été signée, le travail de projet (épreuve 1 de l'examen) se verra attribuer la note de 1.0.

Annexe

L'annexe doit contenir tous les tableaux, figures et notes supplémentaires qui permettent de comprendre le processus de création. Les références des sources doivent également être indiquées et les différentes annexes numérotées. Les pièces jointes doivent être mentionnées dans les explications.

7.3.4.2 Spécifications relatives à la présentation

Les candidats choisissent de manière autonome une mise en page attrayante.

La documentation du projet comprend, sans compter les annexes, 15 à 20 pages au format A4 (au moins 20'000 caractères, espaces compris).

Annexe: 15 pages maximum

Marges

En haut	2,5 cm
En bas	2,0 cm
A gauche	2,5 cm
A droite	2,5 cm

Police et taille

Police Arial en taille de police 10 pts (ou une autre police de taille similaire).

Présentation du texte

Le texte continu peut être justifié ou aligné à gauche.

Paragraphe: interligne de 13 pts.

Abréviations

Dans le texte ne peuvent figurer que les abréviations autorisées par le dictionnaire Larousse ou celles qui sont utilisées dans le langage courant. Les termes spécifiques sont écrits en entier lors de leur première utilisation et leurs abréviations, qui figureront dans la suite du texte, sont ajoutées entre parenthèses.

Tableaux et figures

Tous les tableaux et figures sont numérotés en continu et portent un intitulé.

Tab. 3: calcul du projet

Fig. 4: extrait de l'offre

En-tête et pied de page

La spécialisation choisie est mentionnée dans l'en-tête. Le prénom et le nom de la candidate/du candidat ainsi que le numéro de la page sont insérés dans le pied de page.

7.3.5 Soumission et date limite

La documentation du projet doit être soumise dans son intégralité en **trois exemplaires, avec les annexes, et sous forme numérique (fichier PDF)** au secrétariat des examens:

(insérer l'adresse)

Après réception de la documentation du projet, les candidats reçoivent un accusé de réception par e-mail. Les candidats seront informés de la date limite de soumission par le secrétariat des examens. Des informations peuvent être obtenues également auprès du secrétariat des examens.